

ÉDITO

Depuis 2011, les élus du Département du Pas-de-Calais ont souhaité faire de la jeunesse une priorité. 5 champs d'intervention ont été identifiés : l'emploi, la mobilité, le logement, la citoyenneté et la santé.

Particulièrement engagé au côté des jeunes et de leurs projets, le Département a mis en place de très nombreux dispositifs à destination des 15-25 ans afin de les accompagner dans leur parcours vers l'autonomie.

Nous avons souhaité être au plus près de leurs besoins, avec des accompagnements qui les aideront à conforter leurs projets, leur mobilité et leur insertion sociale et professionnelle, mais aussi avec des aides d'urgence pour les aider à surmonter des situations difficiles.

Ce mode d'emploi n'a qu'une vocation : faire connaître ces dispositifs et les moyens de les actionner.

Avec nos partenaires qui informent et accompagnent les jeunes, nous nous tenons à votre disposition pour vous rencontrer et vous aider à bâtir vos projets.



Jean-Claude Leroy
Président
du Département
du Pas-de-Calais



Bertrand Petit
Vice-Président
en charge
de la Jeunesse

SAC ADOS

POUR QUOI ?

Pour partir une 1^{ère} fois en autonomie, en groupe, pour un séjour d'au minimum 4 nuits.

POUR QUI ?

Pour les jeunes âgés de **16 à 25 ans** résidant dans le Pas-de-Calais, qui partent pour la 1^{ère} fois en autonomie.

COMMENT ?

Contactez une structure relais (liste sur jeunesdu62.fr) qui vous accompagnera dans le montage de votre projet et transmettra votre demande au moins 15 jours avant votre départ.

150 €

200 €

pour les séjours
organisés dans
le Pas-de-Calais

CONTACTS

GPS Administration :
03 21 216 216

Jeunesdu62.fr

Facebook : [Jeunesdu62](https://www.facebook.com/Jeunesdu62)

Pas-de-Calais

Le Département Jeunesse

JEUNESSE ACCOMPAGNEMENT
INITIATIVES
AUTONOMIE

→ MESURES
JEUNESSE ←
↓ MODE
D'EMPLOI ↑



BAFA / BAFD

POUR QUOI ?

Pour financer la formation **BAFA** (en internat uniquement) ou **BAFD**

POUR QUI ?

Pour les jeunes âgés de **17 à 25 ans** résidant dans le Pas-de-Calais.

COMMENT ?

Demande en ligne sur le site **jeunesdu62.fr**, 15 jours minimum avant le début de la formation.



PERMIS EN ROUTE VERS L'EMPLOI

POUR QUOI ?

Pour financer le permis B dans le cadre d'une démarche d'insertion professionnelle.

POUR QUI ?

Pour les jeunes âgés de **17 à 25 ans** résidant dans le Pas-de-Calais, engagés et accompagnés dans un parcours d'insertion professionnelle et dont le projet nécessite l'obtention du permis B.

COMMENT ?

Contactez sa **Maison Département Solidarité** pour évaluer le projet socioprofessionnel.



Les jeunes en situation de handicap peuvent bénéficier d'une bonification de 200 €

L'AIDE À LA SUBSISTANCE

RELEVANT D'UN CARACTÈRE D'URGENCE

POUR QUOI ?

Pour couvrir les besoins de subsistance (alimentaire, hébergement d'urgence, vêture, hygiène, santé), faire face à des ruptures et à des accidents de la vie.

POUR QUI ?

Pour les jeunes âgés de **18 à 25 ans** résidant dans le Pas-de-Calais en situation de précarité.

COMMENT ?

Contactez sa **Maison Département Solidarité** pour évaluer la situation sociale.



BOURSE INITIATIVES JEUNES

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LEURS INITIATIVES

POUR QUOI ?

Pour financer un projet individuel ou collectif dans les domaines de la citoyenneté, de la solidarité locale et à l'international, de la vie locale, de la culture, du sport, du développement durable...

POUR QUI ?

Pour les jeunes âgés de **16 à 25 ans** résidant dans le Pas-de-Calais.

COMMENT ?

Demande en ligne sur le site **jeunesdu62.fr**



maximum pour les projets individuels maximum pour les projets collectifs

PERMIS ENGAGEMENT CITOYEN

POUR QUOI ?

Pour financer le permis B

POUR QUI ?

Pour les jeunes âgés de **15 à 25 ans** résidant dans le Pas-de-Calais, et volontaires pour réaliser un engagement citoyen de 35 heures dans une association du Pas-de-Calais.

COMMENT ?

Demande en ligne sur le site **jeunesdu62.fr**



Les jeunes en situation de handicap peuvent bénéficier d'une bonification de 200 €

LES AIDES LIÉES À UN PROJET SOCIOPROFESSIONNEL

POUR QUOI ?

Pour participer au financement du coût d'une formation, l'achat de matériel de travail, les frais d'hébergement et de restauration, les frais de transport (bus, train)...

POUR QUI ?

Pour les jeunes âgés de **18 à 25 ans** (possible dès 16 ans par dérogation) résidant dans le Pas-de-Calais, engagés et accompagnés dans un parcours d'insertion professionnelle ou en recherche active d'emploi.

COMMENT ?

Contactez sa **Maison Département Solidarité** pour évaluer le projet socioprofessionnel.

